

DECISION DU MAIRE

N° 347

DATE
26 avril 2024

Signature du contrat n° 24C039 avec la Société SEXTANT MONETIQUE, relatif à la location de terminaux de paiement

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4^{ème},

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son 4^{ème} alinéa,

Vu le budget communal,

Considérant les besoins de la Ville de Poissy en location de terminaux de paiement pour l'organisation de la fête de la Nature, prévue le 25 mai 2024,

Considérant qu'il convient de signer le contrat n° 24C039, avec la Société SEXTANT MONETIQUE, située 4, rue Tournefort, 42000 SAINT-ETIENNE,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes du contrat n° 24C039, avec la Société SEXTANT MONETIQUE, située 4, rue Tournefort, 42000 SAINT-ETIENNE.

Article 2 :

De signer ledit contrat, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents avec la Société SEXTANT MONETIQUE, dont le siège social est situé 4, rue Tournefort, 42000 SAINT-ETIENNE.

Article 3 :

De préciser que le contrat est conclu pour une durée d'un mois, du 1er mai 2024 au 31 mai 2024.

Article 4 :

De préciser que le contrat est conclu moyennant le versement de la somme de 111.00 € HT.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et notifiée à l'intéressée.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 02/05/2024